

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
4 juin 2003
Français
Original: anglais

**Lettre datée du 2 juin 2003, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la Chine
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint l'exposé des travaux menés par le Conseil de sécurité sous la présidence de la Chine au mois de novembre 2002 (voir annexe). Cet exposé a été établi sous ma responsabilité à l'issue de consultations avec les autres membres du Conseil.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
de la République populaire de Chine
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) **Wang Yingfan**



Annexe à la lettre datée du 2 juin 2003, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Chine auprès de l'Organisation des Nations Unies

Exposé des travaux menés par le Conseil de sécurité sous la présidence de la Chine (novembre 2002)

Introduction

Sous la présidence de la Chine, le Conseil de sécurité a examiné, en novembre 2002, un large éventail de questions inscrites à son ordre du jour, dont la République démocratique du Congo, l'Angola, la République centrafricaine, la Somalie, le Libéria, le Timor oriental, Bougainville, le Moyen-Orient et la Palestine, l'Iraq, Chypre, la Géorgie et le Kosovo (République fédérale de Yougoslavie).

Le Conseil de sécurité s'est réuni neuf fois en séance officielle, 19 fois en consultations plénières officieuses et une fois avec les pays fournisseurs de contingents. Il a adopté quatre résolutions au cours du mois. Son président a fait quatre déclarations à la presse au nom des membres du Conseil et a fait, à l'intention des pays qui ne siègent pas au Conseil, des exposés sur les questions examinées lors des consultations officieuses. Toujours en novembre 2002, le site Web de la Mission permanente de la Chine (<<http://www.china-un.org/>>) a affiché le programme de travail du Conseil de sécurité ainsi que des liens renvoyant aux résolutions et aux déclarations du Président à la presse.

Afrique

République démocratique du Congo

Au cours d'une séance publique tenue le 5 novembre, le Président du Groupe d'experts des Nations Unies sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres richesses de la République démocratique du Congo, M. Mahmoud Kassem, a présenté le rapport final du Groupe. Les représentants de l'Afrique du Sud, de l'Angola, de la Belgique, du Canada, du Danemark (au nom de l'Union européenne), d'Oman, de l'Ouganda, du Rwanda et du Zimbabwe, ainsi que des membres du Conseil, sont intervenus au cours du débat. Ils se sont pour la plupart déclarés convaincus que le pillage illégal des richesses naturelles de la République démocratique du Congo avait attisé le conflit dans la région, qu'il fallait y mettre fin et qu'il convenait d'aider le Gouvernement de la République démocratique du Congo à établir son contrôle sur les richesses naturelles de ce pays. M. Kassem a dit espérer que le Conseil se prononcerait rapidement sur les recommandations formulées dans le rapport.

Au cours des consultations officieuses consacrées à la question le 13 novembre, les membres du Conseil ont loué et appuyé les efforts déployés par le Groupe pour enquêter sur l'exploitation illégale de ces richesses et y mettre effectivement fin. Ils ont aussi formulé des observations sur les mesures prises par les Gouvernements de la République démocratique du Congo et de l'Ouganda pour coopérer avec le Groupe aux fins de l'enquête et se sont déclarés favorables à la convocation dans les meilleurs délais d'une conférence internationale sur la région

des Grands Lacs. Les membres du Conseil sont convenus de continuer à échanger leurs vues sur la suite à donner aux travaux du Groupe.

Angola

Le 20 novembre, le Président du Conseil a fait une déclaration à la presse, dans laquelle il a exprimé la satisfaction avec laquelle les membres du Conseil avaient accueilli la dissolution de la Commission mixte établie par le Protocole de Lusaka. Cette dissolution marquait en effet l'achèvement des principales tâches prévues dans le cadre du processus de paix angolais et avait permis au Conseil d'envisager de lever l'ensemble des sanctions. Les membres du Conseil ont rendu hommage au Gouvernement angolais et à l'União Nacional para a Independência Total de Angola (UNITA) pour leur ferme engagement en faveur de la paix. Ils ont invité la communauté internationale à continuer d'appuyer les efforts déployés par le Gouvernement angolais pour faire face à la situation humanitaire dramatique que connaît l'Angola.

République centrafricaine

Au cours de consultations officieuses, le 8 novembre, le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques, Tuliameni Kalomoh, a fait un exposé au Conseil sur la situation en République centrafricaine, et notamment sur la tentative de coup d'État qui avait eu lieu près de la capitale. Les membres du Conseil ont unanimement condamné les forces antigouvernementales du pays qui avaient tenté de s'emparer du pouvoir par la force; ils ont exprimé leur appui au Gouvernement centrafricain pour les mesures qu'il avait prises pour rétablir la paix et la stabilité et ont souligné la nécessité de suivre de plus près les problèmes économiques et sociaux de la République centrafricaine. Le Président a fait une déclaration à la presse à l'issue de ces consultations.

Au cours de consultations officieuses tenues le 26 novembre, le Conseil a entendu un nouvel exposé du Sous-Secrétaire général. Les membres du Conseil se sont déclarés vivement préoccupés par les tensions qui existaient entre la République centrafricaine et le Tchad et ont décidé d'inviter des responsables des deux pays à leur faire un exposé. Le Président du Conseil a publié un communiqué de presse après la réunion. Les membres du Conseil ont réaffirmé leur appui au déploiement de la force de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) ainsi qu'aux efforts déployés par cette organisation en faveur de la paix. Ils ont engagé la République centrafricaine et le Tchad à faire preuve de retenue et à s'abstenir de toute action ou déclaration qui risquerait d'envenimer la situation.

Somalie

Le 7 novembre, le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques, Kieran Prendergast, a fait un exposé au Conseil sur l'évolution récente de la situation en Somalie. Les membres du Conseil se sont réjouis d'apprendre que le processus de paix parrainé par l'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD) avait enregistré des avancées, notamment avec la signature de la Déclaration d'Eldoret. Ils sont convenus que le Conseil devrait manifester son appui au processus de paix engagé par l'IGAD. À la suite de cet exposé, l'Ambassadeur Ole Kolby (Norvège) a présenté un projet de déclaration du Président sur la Somalie.

Libéria

Le Conseil a tenu des consultations sur le Libéria les 25 et 26 novembre. L'Ambassadeur Kishore Mahbubani, Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1343 (2001), et le Sous-Secrétaire général aux affaires politiques ont chacun fait un exposé. Le premier portait sur les sanctions contre le Libéria, le deuxième sur l'évolution de la situation dans le pays. Les membres du Conseil ont souscrit à l'initiative du Mexique concernant l'adoption d'une nouvelle stratégie globale pour le Libéria. À l'issue de ces consultations, le Président a fait des déclarations à la presse dans lesquelles il a exprimé la préoccupation que suscitait au sein du Conseil le fait que le gouvernement du Président Taylor continuait de violer les sanctions et n'avait pas satisfait aux exigences formulées par le Conseil dans sa résolution 1343 (2001); le Président a également souligné que les mesures prescrites au paragraphe 5 de cette résolution et reconduites par le paragraphe 5 de la résolution 1408 (2002) s'appliquaient à tous les intéressés au Libéria. Le 27 novembre, un projet de déclaration du Président sur le Libéria établi par le Mexique a été distribué aux membres. Le 29 novembre, le Président a adressé au Secrétaire général, au nom du Conseil, une lettre dans laquelle il demandait que le Bureau d'appui des Nations Unies pour la consolidation de la paix au Libéria favorise la mise en oeuvre d'un certain nombre de tâches et que le Secrétaire général lui présente, le 15 janvier 2003 au plus tard, un rapport contenant un mandat révisé et détaillé pour le Bureau.

Asie

Afghanistan

Le 27 novembre, à l'issue d'un débat, le Conseil a décidé de proroger le mandat de la Force internationale d'assistance à la sécurité en Afghanistan jusqu'au 20 décembre 2003.

Au paragraphe 2 de sa résolution 1444 (2002), qui a été adoptée à l'unanimité, le Conseil a autorisé la Force à « prendre toutes les mesures nécessaires » à l'exécution de son mandat. Il a aussi demandé aux États Membres de fournir du personnel, du matériel et d'autres ressources à la Force et de verser des contributions au Fonds d'affection spéciale créé par la résolution 1386 (2001), dans laquelle était défini le mandat de la Force.

Le Conseil s'est également félicité de la lettre conjointe adressée au Secrétaire général par les Ministres des affaires étrangères de l'Allemagne et des Pays-Bas (S/2002/1296), dans laquelle ces pays déclaraient qu'ils étaient disposés à prendre le relais de la Turquie pour assumer conjointement le commandement de la Force.

Timor oriental

Le 14 novembre, le Conseil a tenu une séance publique en vue d'examiner le rapport du Secrétaire général sur la Mission d'appui des Nations Unies au Timor oriental (MANUTO) (S/2002/1223). Les membres du Conseil ont entendu un exposé de Kamallesh Sharma, Représentant spécial du Secrétaire général pour le Timor oriental, sur la situation au Timor oriental et sur la façon dont la MANUTO aidait ce nouveau pays à atteindre ses objectifs politiques, sociaux et économiques. Ils ont félicité le Timor oriental des progrès réalisés depuis l'indépendance sur le plan à la

fois du renforcement des capacités nationales et de l'établissement de relations de bon voisinage, et se sont déclarés satisfaits du rôle actif joué par la MANUTO. Ils ont rappelé que le Timor oriental devait encore faire face à de nombreux problèmes et engagé la société internationale à tenir ses engagements et à poursuivre son aide au Timor oriental.

Bougainville

Le 21 novembre, au cours d'une séance publique, les membres du Conseil ont entendu un exposé du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques sur le processus de paix à Bougainville. Selon le Secrétaire général adjoint, le processus de paix et le programme de collecte des armes avaient enregistré des retards et le processus de destruction des armes s'essoufflait. En conséquence, le Secrétaire général avait adressé au Conseil une lettre par laquelle il demandait que le mandat du Bureau politique des Nations Unies à Bougainville soit prorogé pour une nouvelle période de 12 mois (voir S/2002/1379). Les membres du Conseil ont félicité toutes les parties au processus de paix des progrès réalisés dans l'exécution des principales dispositions de l'Accord de paix de Bougainville, mais se sont déclarés préoccupés par les blocages constatés. Ils ont salué le rôle important joué par le Bureau politique des Nations Unies à Bougainville et approuvé la prorogation de son mandat.

Géorgie

Le 30 octobre, le Président a reçu du Représentant permanent de la Géorgie auprès de l'Organisation des Nations Unies une lettre lui demandant de tenir une séance publique pour examiner le rapport du Secrétaire général sur la situation en Abkhazie (Géorgie) (S/2002/1141). Lors des consultations officieuses qu'il a tenues par la suite, le Conseil a décidé de reporter au début du mois de décembre la séance demandée, de façon à examiner la question lorsque le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Jean-Marie Guéhenno, lui rendrait compte de sa mission dans le Caucase.

Moyen-Orient

Palestine

Le 12 novembre, après une réunion d'information publique, le Conseil a tenu des consultations plénières. Le Secrétaire général adjoint aux affaires politiques a fait le point de la situation d'ensemble au Moyen-Orient et des efforts déployés par la communauté internationale sur le plan politique; il a souligné la gravité de la situation et insisté sur le fait que la communauté internationale devait de toute urgence appuyer le processus politique, notamment en parachevant la feuille de route proposée par le Quatuor. Le Secrétaire général adjoint a également fait le point du projet de pompage de l'eau de la source du Ouazzani à la frontière entre le Liban et Israël, soulignant que cette question devait être réglée par la voie diplomatique et que la communauté internationale devait s'investir dans ce règlement. Au cours des consultations officieuses qui ont suivi la réunion d'information publique, les membres du Conseil ont échangé leurs vues sur la question, exprimé leur accord avec l'analyse faite par le Secrétaire général adjoint de la situation dans la région et

déclaré que la question du Moyen-Orient devait être résolue dans le cadre d'un accord de paix global, juste et durable.

Le 29 novembre, à l'invitation du Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien et avec l'assentiment des membres du Conseil, le Président du Conseil a prononcé un discours au nom du Conseil à la réunion extraordinaire du Comité qui s'est tenue dans la salle du Conseil de tutelle à l'occasion de la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien.

Iraq

Le Conseil a tenu des consultations officieuses les 6 et 7 novembre pour examiner un projet de résolution sur l'Iraq proposé par les États-Unis d'Amérique et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Après avoir entendu des explications des auteurs du projet sur un certain nombre de paragraphes, et à l'issue de discussions approfondies, les membres du Conseil sont parvenus à un accord préliminaire sur le texte. Le 8 novembre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1441 (2002). Une fois le vote terminé, tous les membres du Conseil ont fait une déclaration afin d'expliquer leur vote, soulignant qu'aucune des dispositions de la résolution ne prévoyait le recours automatique à la force.

Le 25 novembre, le Président exécutif de la Commission de contrôle, de vérification et d'inspection des Nations Unies (COCOVINU) a fait un exposé au Conseil sur sa récente visite à Bagdad et sur les entretiens qu'il avait eus avec la partie iraquienne concernant l'application de la résolution 1441 (2002). Les membres du Conseil ont accueilli avec satisfaction les progrès réalisés à cette date et réaffirmé leur confiance dans la COCOVINU.

Le 19 novembre, le Conseil a entendu un exposé de M. Benon Sevan, Directeur exécutif du Bureau du Programme Iraq, et examiné le rapport du Secrétaire général sur l'exécution du programme « pétrole contre nourriture » (S/2002/1239). Tout en exprimant leur préoccupation face aux difficultés rencontrées par ce programme et, notamment, ses graves problèmes de financement, les membres du Conseil ont souligné qu'il importait de le maintenir afin de satisfaire les besoins humanitaires de la population iraquienne. Le 25 novembre, le Conseil a adopté à l'unanimité la résolution 1443 (2002) par laquelle il prorogeait le programme « pétrole contre nourriture » jusqu'au 4 décembre 2002.

Europe

Chypre

Le 11 novembre, le Conseil a tenu des consultations officieuses au cours desquelles le Secrétaire général a annoncé qu'il avait formulé un certain nombre de propositions susceptibles d'aboutir à un règlement global de la question de Chypre. Les membres du Conseil se sont félicités de cette initiative et ont réaffirmé leur appui sans réserve à la poursuite de la mission de bons offices du Secrétaire général.

Le 22 novembre, le Conseil a tenu des consultations au cours desquelles il a entendu un exposé de Joachim Hütter, Directeur de la Division Europe et Amérique latine du Département des opérations de maintien de la paix. Les membres du Conseil ont salué les efforts déployés par la Force des Nations Unies chargée du

maintien de la paix à Chypre pour préserver la stabilité dans cette île. Le Royaume-Uni a présenté un projet de résolution portant prorogation du mandat de la Force.

Le même jour, le Président du Conseil a rencontré les quatre parties au différend, auxquelles il a remis le texte du projet de résolution. Ayant recueilli leurs observations sur ce texte, il les a communiquées au Conseil lors de ses consultations du 25 novembre.

Le 25 novembre, le Conseil a adopté par consensus sa résolution 1442 (2002), par laquelle il a prorogé le mandat de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre jusqu'au 15 juin 2003.

Kosovo (République fédérale de Yougoslavie)

Le 6 novembre, le Conseil a tenu une séance publique pour examiner le rapport du Secrétaire général sur la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo (MINUK) (S/2002/1126). Le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix a fait le point de l'application de la résolution 1244 (1999) et des activités de la MINUK, s'agissant notamment des élections municipales qui avaient eu lieu le 26 octobre au Kosovo sous le contrôle de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et du Conseil de l'Europe. Les membres du Conseil ont fait porter leurs interventions sur : le faible taux de participation des Serbes aux élections municipales; la nécessité d'améliorer la sécurité et d'accélérer le retour des réfugiés; et la responsabilité qu'avaient les institutions provisoires d'administration autonome et les nouveaux conseils municipaux de veiller au respect des droits de tous les groupes ethniques et de promouvoir la réconciliation entre ces groupes. Les membres du Conseil ont réaffirmé leur soutien à un Kosovo pluriethnique et sans exclusive, et engagé les institutions provisoires d'administration autonome à coopérer avec les autorités de la République fédérale de Yougoslavie et la MINUK à cette fin.

Les représentants permanents du Danemark (en sa qualité de Président en exercice de l'Union européenne), de la République fédérale de Yougoslavie, de l'Ukraine et du Japon ont été invités, à leur demande, à participer au débat et à faire des déclarations.